



## **PROCES-VERBAL DE PREMIERE CONSTATATION DE L'ETAT D'ABANDON DES CONCESSIONS AU CIMETIERE**

Nous, Monsieur Raymond ESNAULT, adjoint au maire de Le Breil-sur-Mézize

Vu les articles L2223-17, L2223-18, R2223-12 à R2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la reprise des concessions en état d'abandon :

### **Article L2223-17**

Il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté conformément aux articles R.2223-12 à R.2223-16.

Cette liste est déposée au bureau du conservateur du cimetière, si cet empli existe, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture.

Une inscription placée à l'entrée du cimetière indique les endroits où cette liste est déposée et mise à la disposition du public.

### **Article R2223-18**

Modifié par décret n°2022-1127 du 5 août 2022 6 art.1

Après l'expiration du délai d'un an prévu à l'article L.2223-17, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal, dressé par le maire ou son délégué, dans les formes prévues par les articles R.2223-13 et R.2223-14, est notifié aux intéressés avec indication de la mesure qui doit être prise.

Un mois après cette notification et conformément à l'article L. 2223-17, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre l'arrêté prévu au troisième alinéa de l'article L. 2223-17.

### **Article R.2223-12**

Conformément à l'article L. 2223-17, une concession perpétuelle ne peut être réputée en état d'abandon avant l'expiration d'un délai de trente ans à compter de l'acte de concession.

La procédure prévue par les articles L. 2223-4, R. 2223-13 à R. 2223-21 ne peut être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

### **Article R.2223-13**

L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire OU son délégué après transport sur les lieux, en présence d'un fonctionnaire de police délégué par le chef de circonscription ou, à défaut de ce dernier, d'un garde-champêtre ou d'un policier municipal. Les descendants ou successeurs des concessionnaires, lorsque le maire a connaissance qu'il en existe encore, sont avisés un mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du jour et de l'heure auxquels a lieu la constatation. Ils sont invités à assister à la visite de la concession ou à se faire

représenter.

Il est éventuellement procédé de même à l'égard des personnes chargées de l'entretien de la concession.

Dans le cas où la résidence des descendants ou successeurs des concessionnaires n'est pas connue, l'avis mentionné ci-dessus est affiché à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

#### **Article R.2223-14**

Le procès-verbal :

- indique l'emplacement exact de la concession ;
- décrit avec précision l'état dans lequel elle se trouve ;
- mentionne, lorsque les indications nécessaires ont pu être obtenues, la date de l'acte de concession, le nom des parties qui ont figuré à cet acte, le nom de leurs ayants-droits et des défunts inhumés dans la concession.

Copie de l'acte de concession est jointe si possible au procès-verbal.

Si l'acte de concession fait défaut, il est dressé par le maire un acte de notoriété constatant que la concession a été accordée depuis plus de trente ans.

Le procès-verbal est signé par le maire et par les personnes qui, conformément à l'article R. 2223- 13, ont assisté à la visite des lieux.

Lorsque les descendants ou successeurs des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien de la tombe refusent de signer, il est fait mention spéciale de ce refus.

#### **Article R.2223-15**

Lorsqu'il a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, le maire leur notifie dans les huit jours copie du procès-verbal et les met en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien.

La notification et la mise en demeure sont faites par une seule lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

#### **Article R.2223-16**

Dans le même délai de huit jours, des extraits de procès-verbal sont portés à la connaissance du public par voie d'affiches apposés durant un mois à la porte de la mairie, ainsi qu'à la porte du cimetière.

Ces affiches sont renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle.

Un certificat signé par le maire constate l'accomplissement de ces affichages. Il est annexé à l'original du procès-verbal.

#### **Article R2223-17**

Il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté conformément aux articles R.2223-12 à R.2223-16.

Cette liste est déposée au bureau du conservateur du cimetière, si cet emploi existe, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture.

Une inscription placée à l'entrée du cimetière indique les endroits où cette liste est déposée et mise à la disposition du public.

#### **Article R.2223-18**

Après l'expiration du délai d'un an prévu à l'article L. 2223-17, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal, dressé par le maire ou son délégué, dans les formes prévues par les articles R. 2223-13 et R. 2223-14, est notifié aux intéressés avec indication de la mesure qui doit être prise.

Un mois après cette notification et conformément à l'article L. 2223-17, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre l'arrêté

prévu au troisième alinéa de l'article L.2223-17.

#### **Article R.2223-19**

L'arrêté du maire qui prononce la reprise des terrains affectés à une concession est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication et à sa notification.

#### **Article R.2223-20**

Trente jours après la publication et la notification de l'arrêté, le maire peut faire enlever les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession.

Il fait procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées. Pour chaque concession, ces restes sont réunis dans un cercueil de dimensions appropriées.

#### **Article R.2223-21**

Les terrains occupés par les concessions reprises peuvent faire l'objet d'un nouveau contrat de concession seulement lorsque les prescriptions des articles L. 2223-4, R. 2223-6, R. 2223-19 et R. 2223-20 ont été observées.

#### **Article R.2223-22**

Les articles L. 2223-4, R. 2223-12 à R. 2223-21 ne dérogent pas aux dispositions qui régissent les sépultures militaires. Lorsqu'une personne dont l'acte de décès porte la mention "Mort pour la France" régulièrement inscrite a été inhumée dans une concession perpétuelle ou centenaire, celle-ci ne peut faire l'objet d'une reprise avant l'expiration d'un délai de cinquante ans à compter de la date de l'inhumation. Cette disposition ne s'applique pas dans le cas où vient à expirer au cours des cinquante ans une concession centenaire.

Conformément à la loi, un avis du constat d'abandon en date du 25 octobre 2024 a été affiché durant plus d'un mois à la Mairie, sur le site internet et sur le panneau d'affichage du cimetière et un courrier a été notifié aux descendants, successeurs ou personnes chargées de l'entretien des sépultures, dans la mesure où il a été possible d'en découvrir les coordonnées

A la suite de quoi, nous nous sommes rendus au cimetière le 5 décembre 2024 en présence de Monsieur Raymond ESNAULT, 1<sup>er</sup> adjoint au maire et de Madame Marie FRANCOIS, agent territorial, référente cimetière pour y constater sur place l'état d'abandon des concessions désignées dans l'annexe ci-après.

Le présent procès-verbal a pour but la reprise éventuelle par la commune des concessions abandonnées.

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, avis de ce procès-verbal de constat d'abandon sera affiché à la Mairie et au panneau d'affichage du cimetière pendant un mois. Cette formalité sera renouvelée deux fois, à 15 jours d'intervalle.

Il sera, d'autre part, s'ils sont connus, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de huit jours, aux concessionnaires ou à leurs ayants-droits qui se sont fait connaître. L'avis de ce procès-verbal sera inscrit sur le site internet de la commune de Le Breil-sur-Mérize stipulant le constat et le lieu où la liste des concessions, objet de la procédure, pourra être consultable.

Le délai d'un an, fixé pour la reprise des concessions, commencera à courir à partir de la

date d'expiration de l'affichage du procès-verbal de constat d'abandon.

Passé ce délai d'un an, si les concessions sont toujours en l'état d'abandon, un nouveau procès-verbal de constatation sera dressé et notifié aux concessionnaires ou à leurs ayants-droits connus, avec indication des mesures de reprise envisagées par la loi.

Dressé à Le Breil-sur-Mérize, le 6 décembre 2024

L'Adjoint au Maire,  
Raymond ESNAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'RE', with a long horizontal stroke extending to the right.

L'agent territorial,  
Marie FRANCOIS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical stroke.

## CARRE A

### - **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 5**

Concédée à FAMILLE THURET le ?

Personne(s) inhumée(s) : non connues

CONSTAT :

- o *Affaissement du monument sur gauche*
- o *Mousse*
- o *Croix funéraire cassée*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

### - **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 41**

Concédée à HAMELIN Elise le 8 juillet 1869

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : RIOU Marie (1857) – RIOU Félix (1863) –

HAMELIN Elise (1835-1908)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Ornements funéraires cassés*
- o *Ciment cassé*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

### - **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 50**

Concédée à VAUCELLE Anatole le 12 août 1887

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : COUTELLE Arsène (1876) – VAUCELLE

Marcelline (1887) – VAUCELLE Frédéric (1898) – VAUCELLE Anatole (1840-1901)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

### - **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 68**

Concédée à BARRE Charles le 4 août 1890

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : ROQUAIN Louis (1890) – ROQUAIN Louise

(1896) – BARRE Charles (1835-1909) – BARRE Louise (1840-1931) – CLAUDE

Marie (1905-1992)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 78**  
Concédée à famille DEMEURE le ?  
Personne(s) inhumée(s) connue(s) : DEMEURE Yolande (1911)  
CONSTAT :
  - o *Mousse*
  - o *Le socle s'écarte*
  - o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

## **CARRE B**

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 1**  
Concédée à CAHOREAU Pierre le 9 décembre 1897  
Personne(s) inhumée(s) connue(s) : CAHOREAU Berthe (1866-1922) – CAHOREAU Pierre (1856-1931) - BAILLEUL Berthe (1884-4963)  
CONSTAT :
  - o *Mousse*
  - o *Fissures apparentes*

**Mail reçu de Mr VOIDIES David (petit-fils) indiquant que la famille continue à venir se recueillir. Les descendants ou successeurs sont toutefois avisés qu'il sont tenus d'entretenir régulièrement la concession.**

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 2**  
Concédée à DUMUR Elise le 17 décembre 1897  
Personne(s) inhumée(s) connue(s) : DUMUR Auguste – DUMUR Elise (1834-1916)  
CONSTAT :
  - o *Mousse*
  - o *Végétation poussant sur la sépulture*
  - o *Croix rouillée*
  - o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 9**  
Concédée à BLIN Théophile le 18 juillet 1901  
Personne(s) inhumée(s) connue(s) : BLIN Henri (1901) – BLIN Théophile (1839-1922) – BLIN Adèle (1848-1925)  
CONSTAT :
  - o *Mousse – Lichen*
  - o *Inscription illisible*
  - o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 27**

Concédée à DUMUR Berthe le 22 septembre 1908

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : DUMUR Berthe ? – DUMUR Elie ? – DUMUR Marie (1838-1918) – DUMUR Alexis (1835-1924)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Socle fissuré - écarté*
- o *Inscription illisible*
- o *Mauvaises herbes*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 29**

Concédée à LEBLANC Eulalie le 2 juillet 1909

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : LEBLANC Eulalie ? – LEBLANC Bazile (1945-1909) – LEBLANC Albert (1886-1918) **MPLF**

CONSTAT :

- o *Mousse - lichen*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 35**

Concédée à GRANGER Marie le 19 novembre 1912

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : GRANGER Georges (1855-1912) – GRANGER Georges (1881-1916) **MPLF** – GRANGER Marie (1854-1939)

CONSTAT :

- o *Le monument s'effrite*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 37**

Concédée à INCONNU

Personne(s) inhumée(s) : non connues

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Pas d'inscription*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 38**

Concédée à JANVIER Eugène le 7 novembre 1916

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : MARCHAND Eugène (1892) – MIGNAN Mathurin (1824-1910) – MIGNAN Magdelaine (18325-1916)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Potelet ciment cassé*
- o *Etat d'abandon supposé*

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 39**

Concédée à JANVIER Adolphe le 23 juin 1916

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : JANVIER Céline (1864-1916) – JANVIER Adolphe (18690-1935)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Potelet ciment cassé*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 42**

Concédée à COUDRAI Marie et DRUGÉAN Angèle le 23 septembre 1915

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : MOREAU Alphonse ? – MOREAU Françoise (1844-1915)

CONSTAT :

- o *Mousse - lichen*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 43**

Concédée à TEROISSIN Alphonse le 1<sup>er</sup> juin 1915

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : MATIERE Marie (1817-1892) – TEROISSIN Augustine (1858-1915) – TEROISSIN Henri (1894-1915) **MPLF** – TEROISSIN Alphonse (1866-1922) – MASSE Marie (1891-1948)

CONSTAT :

- o *Stèle cassée*
- o *Pas d'entourage*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 45**

Concédée à MONCHATRE Henri le 8 janvier 1915

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : LECORSIER Mathilde ? – MONCHATRE Henri (1893-1914) **MPLF** – MONCHATRE Maria (1870-1916) – LECORSIER Albert (1846-1919) – MONCHATRE Henri (1870-1943)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.



- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 47**

Concédée à LECOMTE Louis le 20 août 1913

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : LECOMTE Eloïse (1846-1913) – LECOMTE Félix (1841-1915)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Mauvaises herbes*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 48**

Concédée à RIBEMONT Albert le 22 novembre 1912

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : RIBEMONT Françoise ? – RIBEMONT Julien (1824-1901) – RIBEMONT Albert (1854-1913) – PINCON Hélène (1879-1935) – GUILLON Renée (1901-1981)

CONSTAT :

- o *Croix rouillée et cassée*
- o *Mousse*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 51**

Concédée à MASSE Poline le 10 novembre 1917

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : MASSE Eugène ? – TIRONNEAU Zélie (1809-1901) – TIRONNEAU Elise (1841-1905) – MASSE Marguerite (1882-1917) – MASSE Poline (1849-1937) – MASSE Suzanne (1907-1955) – MASSE Raymond (19\*08-1982)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 55**

Concédée à GASNIER Pierre le 26 mars 1919

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : GASNIER Henriette ? – GASNIER Alphonse (1887-1918) MPLF – GASNIER Pierre (1857-1929) – GASNIER Alphonsine (1866-1930)

CONSTAT :

- o *Mousse - lichen*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 56**

Concédée à GENDRON Marie le 31 janvier 1920

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : COURANT Marie (1886- ?) – GENDRON Marie ? – GENDRON Gabriel (1859-1920) – COURANT Georges (1881-1946)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Grille rouillée*
- o *Mauvaises herbes*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 58**

Concédée à PASQUIER Louis le 9 novembre 1920

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : PASQUIER Louis (1894-1916) **MPLF**

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Mauvaises herbes*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 60**

Concédée à PHILIPPET Armand le 4 mai 1937

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : PHILIPPET Alexandrine (1893- ?) – PHILIPPET Armand (1889-1957)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION CENTENAIRE, EMPLACEMENT 61**

Concédée à COUDRAI Marie le 18 avril 1937

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : CLEMENT Françoise (1898) – COUDRAI Ferdinand (1867-1911) – COUDRAI Marie (1868-1941) – JUGE Anitha (1896-1958) – LECOMTE Georges (1889-1963) – LECOMTE Aline (1892-1970)

CONSTAT :

- o *Mousse - lichen*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 62**

Concédée à COUDRAI Anitha le 18 juin 1937

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : COUDRAI Marceline (1873-1919) – COUDRAI Octave (1870-1924) – COUDRAI Fernand (1896-1930)

**CONSTAT :**

- o *Mousse*
- o *Stèle cassée*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 63**

Concédée à LEMARCHAND Augustine le 25 août 1923

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : LEMARCHAND Jules (1870-1923) – LEMARCHAND Augustine (1874-1944)

**CONSTAT :**

- o *Mousse*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 66**

Concédée à CLEMENT Ernest le 4 mars 1923

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : CLEMENT Henri (1912-1923) – CLEMENT Ernest (1883-1952) – CLEMENT Juliette (1889(1971)

**CONSTAT :**

- o *Mousse*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 69**

Concédée à AUGER François le 10 avril 1922

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : AUGER Louis (1875-1922) – AUGER François (1846-1930) – AUGER Marie (1852-1944) – AUGER Gustave (1888(1956)

**CONSTAT :**

- o *Mousse*
- o *Grille rouillée*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 70**

Concédée à AUGER Marie le 8 avril 1922

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : AUGER Louis ? – AUGER Louis (1894-1916) MPLF – AUGER Marie (1866-1943)

**CONSTAT :**

- o *Socte cassé*
- o *Mauvaises herbes*
- o *Lichen*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 76**

Concédée à CHEREAU Ferdinand le 16 septembre 1924

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : CHEREAU Désirée (1858-1915) – CHEREAU Pierre (1850-1924)

CONSTAT :

- o *Grille rouillée*
- o *Stèle cassée*
- o *Mauvaises herbes*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 80**

Concédée à DESPREZ Marie le 30 mai 1925

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : DESPREZ Louis (1866-1925) – DESPREZ Marie (1856-1940) – HATTON Blanche (1884-1980)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Mauvaises herbes*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 83**

Concédée à GAUTHIER Ernest le 9 juin 1926

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : GAUTHIER Michel (1910) – GAUTHIER Renée (1882-1910) – GAUTHIER Ernest (1872-1932)

CONSTAT :

- o *Mauvaises herbes*
- o *Mousse - lichen*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 85**

Concédée à VERON Adolphe le 19 juillet 1926

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : RAPICAULT Marguerite (1926) – RAPICAULT Robert (1926) – VERON Celina (1869-1943) – VERON Adolphe (1866-1944)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 86**

Concédée à FILLETTE Léon le 20 août 1926

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : FILLETTE Léon ? – FILLETTE Louise (1870-1926) – FILLETTE Léon (1892-1953) FILLETTE Armandine (1890-1960)

CONSTAT :

- o *Mousse*

Mr GERMAIN Patrice (arrière-petit-fils) a indiqué que la concession n'était pas abandonnée. Il s'engage à l'entretenir.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 88**

Concédée à MARCHAND Paul le 16 décembre 1926

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : CHARLOT Emile (1841-1905) – MARCHAND Paul (1923-1924) – CHARLOT Marie (1842-1926) – MARCHAND Paul (1900-1972) – MARCHAND Marthe (1900-1979)

CONSTAT :

- o *Mousse*

Mr GRISON Paul (petit-fils) a indiqué que la concession n'était pas abandonnée. Il s'engage à l'entretenir.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 90**

Concédée à HAMELIN Eugène le 22 février 1928

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : BERGEOT Emélie (1905) – BERGEOT Augustin (1941-1928) – HAMELIN Eugène (1881-1959) – HAMELIN Marie-Louise (1883-1960)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Inscription illisible*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 91**

Concédée à BENSON Sydney le 18 juin 1937

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : BENSON John (1937) – BENSON Pauline (1874-1952)

CONSTAT :

- o *Mousse*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 95**

Concédée à BLONDEAU Arthur le 19 septembre 1929

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : BLONDEAU Armandine (1855-1929) – BLONDEAU Arthur (1866-1932)

CONSTAT :

- o *Grille rouillée*
- o *Mauvaises herbes*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis et convocation.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 96**

Concédée à GAUTHIER Marie le 10 août 1929

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : GAUTHIER Ferdinand (1858-1929) – GAUTHIER Marie (1863-1938)

CONSTAT :

- o *Grille rouillée*
- o *Mousse*
- o *Mauvaises herbes*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 97**

Concédée à RICHARD Louis le 12 juillet 1929

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : RICHARD Athanase (1904-1929) – RICHARD Désirée (1876-1934) – RICHARD Louis (1869-1951)

CONSTAT :

- o *Mauvaises herbes*
- o *Monument cassé*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 100**

Concédée à LEBET Emile le 8 août 1928

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : LEBET Louise ? – LEBET Emile (1865-1938)

CONSTAT :

- o *Mousse - lichen*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 101**

Concédée à TROTTAIN Hypolite le 22 novembre 1927

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : TROTTAIN Célestine (1873-1927) – TROTTAIN Hypolite (1863-1934) – PERDEREAU Constant (1889-1943) – PERDEREAU Célestine (1893-1955)

CONSTAT :

- o *Mauvaises herbes*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 102**

Concédée à ROBOAM Alexandrine le 8 octobre 1927

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : ROBOAM Jean (1857-1927) – ROBOAM Alexandrine (1860-1949)

CONSTAT :

- o *Mauvaises herbes*
- o *Grille rouillée*
- o *Monument cassé*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 104**

Concédée à GIRARD Eugénie le 10 juillet 1928

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : GIRARD Raoul (1870-1928) – GIRARD Mathilde (1871-1932) – GIRARD Stanislas (1875-1951) – GIRARD Eugénie (1872-1952)

CONSTAT :

- o *Lichen*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 105**

Concédée à COURANT Gustave le 16 septembre 1932

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : COURANT Rosalie (1856-1932) – COURANT Gustave (1850-1937) – COURANT Léon (1886-1958) – COURANT Georgette (1886-1969)

CONSTAT :

- o *Croix rouillée*
- o *Mousse - lichen*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 106**

Concédée à CROISEAU Jules le 21 août 1934

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : CROISEAU Berthe (1877-1934) – CROISEAU - Jules (1872-1961)

CONSTAT :

- o *Lichen*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 107**

Concédée à LAVIGNE Berthe le 1<sup>er</sup> octobre 1934

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : LAVIGNE Berthe ? – COINTREAU Julien (1874-

1909) – COINTREAU Mathilde (1880-1969)  
CONSTAT :

- o *Fissures en cours de restauration*

Courrier reçu de Madame PROUST Nicole (arrière-petite-fille) qui s'engage à remettre en état d'ici juin 2025.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 110**  
Concédée à COME Maurice le 30 août 1935  
Personne(s) inhumée(s) connue(s) : COME Philippe (1935)  
CONSTAT :
  - o *Mousse – lichen*
  - o *Aucune inscription*
  - o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 111**  
Concédée à CHARBONNIER Louis le 19 janvier 1936  
Personne(s) inhumée(s) connue(s) : CHARBONNIER Marie (1861-1936) – CHARBONNIER Louis (1864-1941) – PERSUY Armance (1954)  
CONSTAT :
  - o *Mauvaises herbes*
  - o *Lichen*
  - o *Briques du soubassement cassé*
  - o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 112**  
Concédée à CHARBONNIER Norbert le 14 avril 1936  
Personne(s) inhumée(s) connue(s) : CHARBONNIER Norbert ? – CHARBONNIER Marie ?  
CONSTAT :
  - o *Haut du monument cassé*
  - o *Mauvaises herbes*
  - o *Lichen*
  - o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMPLACEMENT 113**  
Concédée à CHEREAU Pierre le 14 avril 1936  
Personne(s) inhumée(s) connue(s) : CHRETIENNEAU Henri (1857-1922) – CHRETIENNEAU Louise (1855-1936) – CHEREAU Marthe (1883-1936) – CHEREAU Pierre (1879-1938)  
CONSTAT :
  - o *Mousse – Lichen*
  - o *Etat d'abandon supposé*



Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.

- **CONCESSION PERPETUELLE, EMBLEMMENT 114**

Concédée à PAUMIER Alphonse le 24 novembre 1936

Personne(s) inhumée(s) connue(s) : PAUMIER Alphonse (1866-1943) – PAUMIER Marie (1870-1954) – PAUMIER Marie-Armandine (1894-1979)

CONSTAT :

- o *Grille rouillée*
- o *Lichen*
- o *Etat d'abandon supposé*

Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien de la sépulture n'était présent malgré notre avis.